

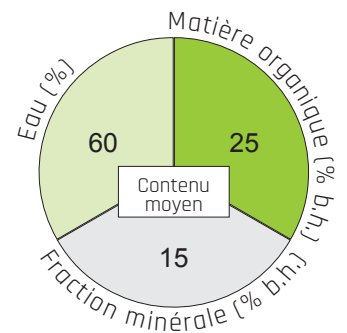
COMPOST BIOSOLIDES MUNICIPAUX

FICHE - PRODUIT GÉNÉRIQUE

DESCRIPTION

Produit solide mature issu du compostage de biosolides d'origine municipale. Amendement pour les sols composé de biosolides de stations d'épuration et/ou d'étangs aérés et d'agents structurants (copeaux de bois, autres). Un produit adéquatement composté est stabilisé, hygiénisé et peu odorant.

Apport en matière organique	Apport en fertilisants
<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pour une dose moyenne de : 15 t.h. / ha	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> = Négligeable	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> = Peu
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> = Moyen	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> = Élevé



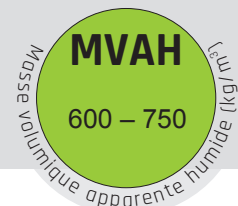
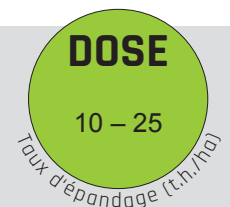
Liquide	Semi-solide (Pâteux)	Solide humide	Sec	Granulé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Effet chaulant	Équivalent de chaux	PN Pouvoir neutralisant	IVA Indice de valeur agricole
<input type="checkbox"/>	t.h. MRF = 1 t. chaux	% équivalent CaCO_3 b.s.	% b.h.
		N/A	

VALEUR FERTILISANTE PAR TONNE HUMIDE (t.h.)

Paramètre	M.S.	N _{tot}	N-NH ₄	N _{org}	P ₂ O ₅	K ₂ O
Unité	%	kg/t	kg/t	kg/t	kg/t	kg/t
Contenu moyen total (b.h.)	35 - 50	3 - 8	0,1 - 2,5	2,5 - 5,5	4 - 10	1 - 2
Disponibilité potentielle 1 ^{ère} année		⊙	⊙		⊙	⊙

⊙ = Information non disponible, non connue ou limitée.



ENTREPOSAGE ET ÉPANDAGE AGRICOLE

Modes d'entreposage	Types d'épandeurs	Disponibilité	Intensité de l'odeur
Amas au champ possible	Fumier solide conventionnel	<input checked="" type="checkbox"/> À l'année	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Structure étanche possible	Fumier solide à batteurs verticaux (de précision)	<input type="checkbox"/> Printemps	
		<input type="checkbox"/> Été	
		<input type="checkbox"/> Automne	

	Fumier	Lisier
1 crochet :	<	
2 crochets :	=	
3 crochets :	=	=

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DES MRF EN AGRICULTURE (Liste non exhaustive)

Dose d'application pouvant être limitée à 13,2 t. (b.s.) / ha / 3 ans selon la teneur en contaminants chimiques.

Épandage à ≥ 100 m d'un puits d'eau potable individuel ou alimentant ≤ 20 personnes en raison de la présence de matières fécales humaines.

Interdiction possible d'épandage sur pâturages, prairies et cultures de légumes racines selon le contenu en corps étrangers.

Usage non permis en agriculture biologique et par le programme de salubrité à la ferme CanadaGAP.

Si le compostage n'est pas achevé (matière non mure), des restrictions supplémentaires d'usage de la MRF s'appliquent.

ENCADREMENT DU RECYCLAGE

NORMES ET PROGRAMMES VOLONTAIRES

Déclaration de conformité (DC)

MRF certifiée conforme par le BNO

Autorisation environnementale (MFE/CE)

MRF enregistré ou exemptée d'enregistrement par l'ACIA

Plan agroenvironnemental de recyclage (PAER)

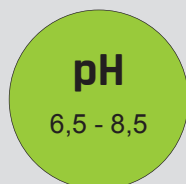


NE S'APPLIQUE PAS AUX FICHES GÉNÉRIQUES

Pour les exploitations agricoles détentrices d'une certification ou exigences particulières (ex. : agriculture biologique, CanadaGAP), il est important de vérifier la conformité de la MRF avec les exigences des programmes en vigueur. À titre d'exemple, l'usage de biosolides issus du traitement des eaux usées sanitaires n'est pas permis en agriculture biologique.

COMPOSITION

Paramètres Contenu moyen total	mg/kg Base sèche
Azote total (N)	4 500 - 16 000
Phosphore (P)	3 000 - 11 000
Potassium (K)	2 000 - 4 000
Calcium (Ca)	7 500 - 34 000
Magnésium (Mg)	2 000 - 6 000
Soufre (S)	⊙
Cuivre (Cu)	⊙
Zinc (Zn)	⊙
Bore (B)	⊙
Aluminium (Al)	⊙
Fer (Fe)	⊙
Sodium (Na)	⊙



Immobilisation d'azote

C org. total (% b.s.)

25 - 35

Au-delà du strict contenu en C org. total d'une MRF, le fractionnement biochimique de la MO permet de préciser les formes de C en jeu et conséquemment, de mieux anticiper le potentiel d'une MRF à fournir de l'humus.

INFORMATIONS UTILES

Épandage interdit sur cultures d'alimentation humaine ou pâturages en raison de la présence de matières fécales humaines, sauf si compost certifié BNQ

Produit au profil d'amendement organique dominant.

Apport de matière organique stabilisée intéressant à souligner.

Azote principalement sous forme organique.

Adéquatement réalisé, le compostage permet d'obtenir un compost hygiénisé, exempt de graines de mauvaises herbes et sans odeur désagréable.

⊙ = Information non disponible, non connue ou limitée.